ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

DEVENIR “FAISANT FONCTION” DE PERSONNEL DE DIRECTION

Vous souhaitez donner une nouvelle orientation à votre carrière et prendre en charge de nouvelles responsabilités, tout en gardant la possibilité de reprendre vos missions d’enseignement, d’éducation ou d’orientation facilement ?

Et si vous deveniez « faisant fonction » de personnel de direction ?

Division des Personnels Administratifs et d’Encadrement (DPAE)

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

01 La constitution du vivier et sa sollicitation

02 Les missions

03 Les modalités administratives et financières

04 Les formations

05 Les perspectives

06 Questions et réponses

07 Vos interlocuteurs

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

1.
La constitution du vivier et sa sollicitation

La constitution du vivier et sa sollicitation

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

ETAPE 1

Diffusion de l'appel à candidatures
-
24 mai 2023

ETAPE 2

Date limite de réception des candidatures
-
19 juin 2023

ETAPE 3

Entretiens avec les candidats
-
Entre le 21 juin et le 06 juillet 2023

ETAPE 4

Commission d'affectation des candidats et constitution du vivier des FF
-
Le 10 juillet 2023

L'appel à candidature de faisant fonction de personnel de direction s'adresse aux personnels d'enseignement, d'orientation, d'éducation et d'administration
titulaires de l'Éducation Nationale et affectés au sein de l'académie de Limoges.

La constitution du vivier et sa sollicitation

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

18 — **Candidatures retenues**

41 — **Remplaçants sollicités (Perdir et 18 FF)**

11 — **Remplacements à l’année (Perdir et FF)**

La constitution du vivier et sa sollicitation

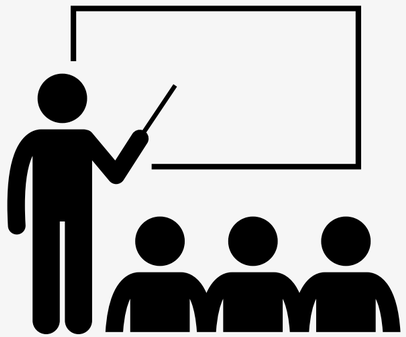

34% de PLP

11% de PE

28% de certifiés

22% de CPE

1% d'agrégés

<u>Condition :</u> Être titulaire de catégorie A depuis au moins 5 ans.

La constitution du vivier et sa sollicitation

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté Égalité Fraternité

01 La DSDEN ou la DPAE a connaissance d'un besoin de remplacement (poste vacant, congé de maladie …).

02 Les personnels (PERDIR ou FF) sont contactés pour une proposition de remplacement sous réserve de la validation par les services académique

03 La DPAE sollicite la DPE ou le service des PE pour assurer la chaine de remplacement.

04 les personnels sont recontactés pour assurer remplacement.

ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

2.
Les missions

Les missions

Les personnels faisant fonction peuvent être affectés sur un poste d'adjoint au chef d'établissement dans un collège, un lycée général et technologique ou un lycée professionnel.

Ils restent titulaires de leur poste et continuent à relever de leur corps d'origine pour leur gestion (mouvement, avancement d'échelon...) et leur rémunération.

Les missions confiées sont temporaires et provisoires.
Elles ne peuvent en aucun cas créer de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire.

Les missions

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté Égalité Fraternité

Retrouvez les témoignages d'un principal de collège et d'une proviseure dans les vidéos suivantes :

Principal de collège

Proviseure

Pour aller plus loin :

N'hésitez pas à consulter le film annuel des personnels de direction supervisé par l'IH2EF.

Cet outil est composé d'une soixantaine de fiches, toutes mises à jour une fois par an. Certaines de ces fiches renvoient à des activités ponctuelles et périodiques tandis que d'autres sont à classer au rang d'activités à conduire tout au long de l'année.

Vous trouverez également le calendrier des activités à réaliser mois par mois.

https://www.ih2ef.gouv.fr/le-film-annuel-des-personnels-de-direction

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

3.
Les modalités administratives et financières

Les modalités administratives et financières

Les modalités administratives

1

Le personnel retenu reçoit un arrêté d'intérim transmis par son service de gestion pour assurer ses nouvelles missions sur une période donnée.
A l'issue de cette période et sans prolongation de l'intérim, le personnel revient sur ses fonctions initiales.

2

L'agent reste titulaire de son poste.
Ainsi, sa gestion administrative et sa paie restent assurées par le bureau de gestion de son corps d'origine (DPE pour les enseignants, division du 1er degré pour les personnels enseignants).

Les modalités administratives et financières

Les modalités financières

1

Le personnel retenu perçoit la part « fonction » de l'IF2R touchée par le personnel de direction remplacée. Cette indemnité est perçue au prorata de la durée de remplacement. Elle remplace l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) de 101,13 € mensuels et toutes autres indemnités à caractère fonctionnel (HSE, IMP, BI et NBI).

2

Catégorie de l'établissement	IF2R mensuelle perçue
4e exceptionnelle	495,83 €
4e	383,33 €
1,2 et 3	333,33 €

Si la rémunération d'origine du personnel lui est plus favorable, son indemnitaire est maintenu.

3

Le personnel retenu peut demander le remboursement des frais de déplacement auprès des services de la DAF.
Conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, le remboursement est réalisé en cas de déplacements hors de la résidence administrative (territoire de la commune d'affectation de l'agent) et hors de la résidence familiale (territoire de la commune du domicile de l'agent). Ces deux conditions sont cumulatives.

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

4.
Les formations

Les formations

Accompagnement à la prise de fonction :

- Accompagnement à la prise en main d’outils informatiques et logiciels
- Connaissance des services académiques
- Posture professionnelle
- Plan d’accompagnement à la préparation au concours de personnel de direction

Calendrier des formations (dès fin août et tout au long de l’année).

Visite sur les terrains des IA-IPR EVS avec l’objectif de créer du lien.

5.
Les perspectives

Les perspectives

- Le concours de personnels de direction
- La voie du détachement sur poste de personnels de direction
- La liste d’aptitude des personnels de direction

- **Inscriptions : entre mi-octobre et début décembre**
- **Epreuves d'admissibilité : janvier**
- **Epreuves d'admission : avril**

Les perspectives

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté Égalité Fraternité

Le concours de personnels de direction

Les conditions à remplir :

• Être fonctionnaire titulaire de catégorie A appartenant à un corps d'enseignement, d'éducation ou au corps des psychologues de l'éducation nationale et justifier de quatre années de services effectifs dans des fonctions correspondantes,

OU

• Être fonctionnaire titulaire de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A et justifier de quatre années de services effectifs dans votre corps.

645 postes au concours interne en 2023

- **Publication BOEN : décembre**
- **Publication des fiches de postes offerts et saisie des candidatures dans COLIBRIS : février**
- **Entretiens en académie avec les personnels retenus : avril**
- **Résultats : mai**

Les perspectives

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté Égalité Fraternité

La voie du détachement

<u>Les conditions à remplir :</u>

• Être fonctionnaire titulaire de catégorie A appartenant à un corps de niveau équivalent au regard des conditions de recrutement des personnels de direction (niveau de qualification),
• Justifier d'une expérience professionnelle confirmée et diversifiée en terme de mobilité géographique et fonctionnelle.

Les conditions sont appréciées par la direction de l'encadrement du Ministère.

40 postes offerts à l'accueil en détachement en 2023 dont 1 poste dans l'académie de Limoges

- **Dépôt des candidatures : avril**
- **Publication des résultats : mi-juin**
- **Proposition d'affectation académique aux promus : fin juin**
- **Affectation sur poste : juillet**

Les perspectives

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté Égalité Fraternité

La liste d'aptitude

<u>Les conditions à remplir :</u>

• Être personnel d'enseignement, d'éducation, psychologue ou personnels de la filière administrative depuis 7 ans (date de titularisation), et dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A puis justifier de 20 mois d'intérim de direction.

OU

• Être professeur des écoles exerçant sur des emplois en qualité de directeur adjoint de SEGPA, de directeur d'école du 1er degré ou d'établissement spécialisé pouvant justifier de 4 ans de services dans ces fonctions.

Les conditions sont appréciées au 1er septembre de la campagne en cours.

115 postes pour la rentrée 2023

6.
Questions / Réponses

Questions / Réponses

Dans mes fonctions actuelles, je bénéficie de l'indemnité REP+ : puis-je en conserver le bénéfice dans l'éventualité d'une mission FF personnel de direction dans un établissement qui n'est pas classé REP ou REP + ?

Il sera fait application de la rémunération la plus favorable avec un maintien le cas échéant du même niveau de rémunération par compensation du régime indemnitaire précédemment détenu.

Je suis enseignant et dois bénéficier de mon rdv de carrière l'année de FF Perdir, comment suis-je évalué ?

Vous êtes évalué dans le cadre du PPCR sur le rendez-vous de carrière et les évaluateurs tiennent compte dans votre évaluation de cette mission spécifique qui vient valoriser votre parcours professionnel.

Je suis TZR sur 2 établissements : à qui dois-je transmettre mon dossier pour avis ?

Vous transmettez votre dossier au chef d'établissement de votre structure de rattachement administratif, qui émettra un avis en lien avec le chef d'établissement de votre 2eme lieu d'exercice.

Je suis enseignant et je réalise une mission de FF pendant une année : puis-je bénéficier des points de bonification par année d'exercice sur le mouvement des personnels enseignants ?

Vous conservez les points de bonifications liés à votre corps d'origine et à votre grade, ainsi qu'à l'ancienneté de poste :
l'année de faisant fonction est comptabilisée comme une année d'ancienneté dans le poste d'enseignement puisque vous conservez votre affectation administrative d'origine.

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

7.
Vos interlocuteurs

Vos interlocuteurs

N’hésitez pas à les contacter si vous avez des questions !

1

Les **DASEN** de votre département et **votre chef d’établissement**

2

Les IA IPR EVS :
Marie-Claude FANTHOU
et David AUBAILLY

3

La conseillère technique EVS :
Pascale BEAUBATIE

4

Les services des ressources humaines :

DRRH : Valérie Beynet

DPAE :

- Alice LEBRETON, responsable adjointe de la division
- Marie-Alexandra DOIZON, chef du bureau des personnels d’encadrement

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Je deviens “faisant fonction” de personnel de direction !